



MAIRIE DE NANÇAY

18330

Téléphone : 02.48.51.81.35

Télécopie : 02.48.51.80.60

E-mail : mairiedenancay@wanadoo.fr

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 MARS 2023

**Nombre de conseillers en
exercice : 15**

Présents : 9

Votants : 12

Date de la convocation :
13/03/2023

Date d'affichage :
13/03/2023

**OBJET : Ouverture de
crédits budgétaires avant le
vote du B.P.**

L'an deux mille vingt-trois
le dix-sept mars à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de la Commune de Nançay,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN, Maire.

Présents : Mesdames BOUGIS, FONTENY, LE BEUF, MARY,
Messieurs BAILLY, BONNOT, PERRIER, RAGOBERT, URBAIN.

Excusés : Madame GUÉRU, Messieurs IMBAULT, LEFEVRE, PINGUET.

Absents : Mesdames BOUHOURS, Monsieur BARRE.

Secrétaire : Madame BOUGIS.

Monsieur IMBAULT a donné pouvoir à Madame FONTENY,
Monsieur LEFEVRE a donné pouvoir à Madame MARY,
Madame GUÉRU a donné pouvoir à Monsieur URBAIN.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
décide d'ouvrir des crédits d'investissement dans la limite de 7% du montant
voté au chapitre 21 du budget primitif de 2022.
Il est donc voté 25 000 € de crédits au chapitre 21 ($372\,578.39 \text{ €} \times 7\% = 26\,080.49\text{€}$).

Fait à Nançay, le 18 mars 2023

La secrétaire,

le Maire,

Murielle BOUGIS.

Alain URBAIN.

Délibération mise en ligne sur le site de la Commune, le 20 mars 2023.

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture ou en Sous-
Préfecture le :

Publié ou notifié le :